

PARTIE II

Cadre général de la prévention de l'infection par le V.I.H. auprès d'adolescents

Chapitre 1

Quelques repères historiques

1981

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Mai 1981 : Premier signal d'alarme du Center for Diseases Control (C.D.C.) d'Atlanta (U.S.A.) : entre fin 1979 et mai 1981, plusieurs cas de dépression immunitaire grave sont signalés (pneumopathie à pneumocystis carinii (P.P.C.), candidose, sarcome de Kaposi, infection à CMV). Pour expliquer l'origine de la maladie, observés au tout début chez quelques patients homosexuels, les homosexuels et leur « style de vie » deviennent l'objet principal des recherches des CDC.</p> <p>Fin 1981 : - En France, identification des premiers cas identiques à ceux décrits aux U.S.A. - L'OMS recense 36 cas en Europe dont 17 en France.</p>		<p>- Aux Etats-Unis (U.S.A.), la presse d'information publie des articles à partir des premières observations des CDC et parle de « Cancer gay ».</p> <p>- La presse française reprend les articles nord-américains.</p>

1982

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Septembre 1982 : -Première définition du S.I.D.A. – pour Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis. Il s'agit d'un ensemble de pathologies (Sarcome de Kaposi et infections à germes opportunistes) survenant chez des patients jeunes n'ayant pas d'antécédents de maladie ou de traitement susceptibles d'expliquer leur immuno-dépression. Il s'agit d'une maladie extrêmement grave, dont l'évolution était systématiquement et rapidement mortelle, compte tenu du stade de diagnostic à cette époque et de l'absence quasi-totale des ressources thérapeutiques. - Identification de cas identiques chez des personnes hémophiles, chez des personnes toxicomanes utilisant des drogues par voies intra-veineuse et chez des personnes des Caraïbes, Haïtiens en particuliers.</p>		<p>En 1982 : Beaucoup d'hypothèses seront formulées sur l'origine de la maladie dont certaines participeront à la construction de l'image stigmatisante du S.I.D.A. A partir des premières conclusions épidémiologiques et des hypothèses formulées, l'identification de la maladie aux homosexuels est toujours plus croissante. Puis, la contamination par voie sanguine étant désormais établie, la presse reprendra, sous la forme de « la maladie des 4 H » les groupes isolés par les C.D.C. pour décrire l'impact du S.I.D.A., à savoir : Homosexuels, Héroïnomanes, Haïtiens et Hémophiles.</p> <p>Mars 1982 : En France, des médecins créent une cellule d'épidémio-vigilance.</p>

1983

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Mai 1983 : -L'équipe de L. Montagnier (Institut Pasteur) identifie un virus d'un type particulier : un rétrovirus qu'elle dénomme L.A.V. Celui-ci se révélera être l'agent responsable de la maladie. A partir de cette date commencera une querelle franco-américaine sur la paternité de la découverte du virus et sur les brevets des tests V.I.H. -Aux U.S.A., l'hypothèse d'une transmission du virus par voie de transfusion sanguine. -En France, survenue du premier cas pédiatrique, enfant né d'une mère elle-même atteinte de la maladie. -Reconnaissance de cas de contamination par rapports hétérosexuels.</p> <p>Juillet 1983 : Publication dans le n°28 du Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire (BEH) du premier cas observé chez une personne hémophile en France.</p>	<p>20 juin 1983 : Circulaire D.G.S. / 3B n°569 de la Direction Générale de la Santé: première circulaire « relative à d'éventuelles transmissions du S.I.D.A. par la transfusion sanguine et recommandant d'écartier du don de sang des personnes appartenant aux populations à risques par ce virus ».</p> <p>26 août 1983 : -Circulaire D.G.S. / P.G.E. 1 C n°547 relative au Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis (S.I.D.A.) mettant en place des réseaux locaux de surveillance de l'épidémie. Elle est suivie. De deux annexes : 1 – Définitions des cas ; 2 – Précautions à prendre (lors des soins à des patients atteints du Sida, lors d'études en laboratoire).</p>	<p>Création de ARSIDA : Première association de recherche sur le S.I.D.A. et formalisation de la cellule d'Epidémio-vigilance.</p> <p>-La revue « <i>La recherche</i> » titre : « La maladie des homosexuels n'existe plus, le Sida est sans doute une maladie infectieuse ».</p> <p>Août 1983 : Création de l'association « Vaincre le S.I.D.A. » (V.L.S.), première association, en France, de lutte contre le S.I.D.A. Au départ orientée vers la prévention et l'information, elle a élargi ses actions vers la prise e charge des malades et des personnes séropositives. Assimilée en 1989 aux fondations reconnues d'Utilité Publique, elle crée en 1990 un Service de soins à domicile sur Paris et en 1991 un Service d'aide ménagère et garde-malade avec la Ville de Paris.</p>

1983

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Novembre 1983 : Publication du premier cas de S.I.D.A. identifié chez un homme de 53 ans qui a été transfusé en 1980 et qui n'appartenait pas aux « groupes à risque » jusque là identifiés.</p> <p>Décembre 1983 : -Aux U.S.A., les C.D.C. ont enregistré 31 cas de S.I.D.A. chez des adultes transfusés, non hémophiles. -En France, 138 cas de S.I.D.A. avérés ont été enregistrés depuis 1981 (cas cumulés).</p>		<p>Octobre 1983 : Diffusion sur FR3 de la première émission télévisée spécifique sur l'infection par le V.I.H.</p>

1984

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Emergence de la notion de séropositivité au V.I.H. suite au développement par différents laboratoires pharmaceutiques d'un test de dépistage permettant d'identifier l'existence ou non d'un contact avec le V.I.H.</p> <p>Juillet 1984 : Premier décès du Sida en France d'une personne hémophile.</p> <p>26 octobre 1984 : Les C.D.C. américains recommandent l'utilisation de produits chauffés pour le traitement des hémophiles. Cette technique de préparation ayant pour objectif d'inactiver d'éventuels particules virales (virus de l'hépatite B et V.I.H. en particulier).</p> <p>Décembre 1984 : En France, 231 cas de S.I.D.A avérés ont été enregistrés dans l'année.</p>		<p>Création de l'Association des Polytransfusés.</p> <p>22 novembre 1984 : Le Dr Jean Baptiste Brunet de la Direction Générale de la Santé (D.G.S.) présente un rapport sur les risques de transmission du V.I.H. par la transfusion sanguine.</p> <p>Décembre 1984 : Création de l'association AIDES par Daniel Defert, fondateur et président, Jean Florian Mettetal, vice-président, et Frédéric Edelman. L'association a pour objectifs l'aide aux malades, le soutien à la recherche et les actions de prévention.</p>

1985

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Commercialisation puis diffusion à plus grande échelle du test de dépistage des anticorps anti-V.I.H. (test ELISA) avec obligation légale de sa réalisation pour chaque don de sang à partir du 1^{er} août 1985.</p>	<p>16 janvier 1985 : Circulaire D.G.S. 3B/80 aux directeurs des centres de Transfusions Sanguines relative à la prévention de la « transmission du S.I.D.A. » par transfusion sanguine.</p>	<p>Janvier 1985 : Premiers résultats d'étude de séroprévalence (recherche du nombre de séropositifs dans une population donnée) chez les donneurs de sang parisiens.</p> <p>Février 1985 : Mise en place d'une permanence téléphonique d'écoute et d'information par l'association AIDES et publication du premier document d'information pour le public.</p> <p>Mars 1985 : Des responsables scientifiques de la transfusion sanguine réunis à Bordeaux réclament un dépistage systématique des produits sanguins.</p> <p>Juin 1985 : Lancement de « La conférence internationale sur le S.I.D.A. » dont la première édition se tient à Atlanta (USA).</p>

1985

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
	<p>18 juillet 1985 : Circulaire D.G.S./713/ 1C/D2 relative à l'information sur le S.I.D.A. dans les institutions et services de prise en charge des sujets toxicomanes. Le dépistage systématique par recherche d'anticorps n'est pas recommandé.</p> <p>23 juillet 1985 : Arrêté modifiant celui du 17 mai 1976 relatif aux prélèvements de sang.</p> <p>26 juillet 1985 : Circulaire n° 395/D.G.S./P.G.E. 1C et D.H./S.P.E./ 981 relative au dépistage et au suivi médical des sujets porteurs des anti-corps anti-L.A.V. dans les établissements hospitaliers publics.</p> <p>26 juillet 1985 : Circulaire D.G.S./778/1C/2D relative à l'information sur le S.I.D.A. dans les institution et services de prise en charge des toxicomanes. Cette circulaire rappelle la conduite à tenir vis à vis du dépistage des anti-corps anti-L.A.V., un dépistage systématique ne devant ni être mis comme conditions d'admission ou comme condition de prise en charge, ni imposé au personnel.</p>	

1985

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Septembre 1985 : Première révision de la définition du S.I.D.A. adopté en 1982 par ajout de pathologies supplémentaires (ex : le lymphome cérébral) et par abandon d'autres peu fréquentes.</p> <p>Octobre 1985 : Définition de Bangui du S.I.D.A. africain.</p> <p>Décembre 1985 : -Isolement du V.I.H. 2 par l'équipe de L. Montagnier. -En France, 565 cas de S.I.D.A. avéré ont été déclarés dans l'année.</p>	<p>5 septembre 1985 : Lettre circulaire J36 indiquant que le dépistage systématique des entrants dans les établissements pénitentiaires n'apparaît pas justifié.</p> <p>20 octobre 1985 : Circulaire D.G.S./ 3B/142 relative au dépistage et à l'information des donneurs de sang porteurs d'anti-corps anti-L.A.V. et à l'utilisation de divers produits sanguins, rend « obligatoire le dépistage systématique des anti-corps anti-L.A.V. à l'occasion de chaque prélèvement de sang à partir du 1^{er} août 1985, introduit la qualification « chauffée » pour certains produits sanguins stables exigeant la mise en œuvre de techniques d'inactivation virale, donne des instructions en ce qui concerne l'information des donneurs de sang séropositifs ; l'application des dispositions des deux arrêtés du 23 juillet devant « garantir une complète sécurité transfusionnelle au regard de la transmission éventuelle du S.I.D.A., à compter du 1^{er} octobre . »</p>	<p>Octobre 1985 : L'émission « Le Magazine » sur Antenne 2 est entièrement consacré à l'infection par le V.I.H. et le Sida avec le Pr. Montagnier, le Dr Rozenbaum, et le Dr Vachon. L'émission aborde la question du S.I.D.A. d'un point de vue médical et social.</p> <p>Novembre 1985 : Création de l'association ARCAT-SIDA qui à l'origine avait pour objet de trouver des fonds pour la recherche.</p>

1986

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Premières avancées thérapeutiques significatives, notamment pour ce qui concerne la traitement aigu de la P.P.C. (Pneumonie à pneumocystis carinii).</p> <p>Mai 1986 : Une commission de nomenclature virologique adopte le sigle H.I.V. (Human Immuno-Deficiency Virus) mettant ainsi fin à la double nomination française (L.A.V.) et nord-américaine (H.T.L.V. III) du virus responsable du S.I.D.A..</p>	<p>8 Février 1986 : Circulaire D.G.S./P.G.E./1C n° 102 relative à l'information du praticien sur le S.I.D.A. informe de l'édition par le Secrétariat à la Santé et de la diffusion par le C.F.E.S. d'une plaquette d'informative sur le S.I.D.A. « Le praticien et le S.I.D.A. ».</p> <p>10 juin 1986 : Décret n°86-770 incluant le S.I.D.A. dans la liste des maladies à déclaration obligatoire en application de l'art. L. 11 du Code de la Santé Publique.</p>	<p>Février 1986 : Organisation par l'association « Gais pour les Libertés » (G.P.L.) et AIDES d'un gal à l'Opéra pour recueillir des fonds pour la lutte contre le S.I.D.A.</p> <p>Mars 1986 : Pour la première fois, à une heure de grande audience (20h30), une émission est consacré au S.I.D.A. Il s'agit des « Dossiers de l'écran » sur A2 avec : D. Defert, le Pr. Ruffié, le Pr. Escande, le Dr. Rozenbaum, Olivia Zémor et deux personnes atteintes du S.I.D.A. Pour la première fois sont invitées dans une émission télévisée des personnes directement concernées par l'infection par le V.I.H.</p> <p>Juin 1986 : Deuxième édition de la Conférence Internationale sur le S.I.D.A. qui se tient à Paris.</p>

1986

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
	<p>5 août 1986 : Circulaire D.G.S./750 2D relative aux dépenses de dépistage et de traitement du S.I.D.A. chez les toxicomanes : « La lutte contre la toxicomanie et la lutte contre le S.I.D.A. sont deux objectifs de santé publique bien différents ».</p>	<p>Juin 1986 : « Le grand rendez-vous » sur A2 consacré au S.I.D.A., du point de vue médical, avec pour la première fois dans une émission à grande audience le Ministre de la Santé, Michèle Barzach. A partir de cette date, plusieurs émissions télévisées vont être consacrées au S.I.D.A. envisagé du point de vue scientifique ou social. Les futures émissions adopteront une forme plus spectaculaire (liaisons par satellite entre Paris et New-York, reportage sur des personnes malades en phase terminale...).</p> <p>28 août 1986 : Création, par les associations AIDES et G.P.L., de l'association Appartements de Relais Thérapeutique et Social (A.P.A.R.T.S.). Une convention signée avec le Ministère des Affaires Sociales permet l'installation du premier appartement en février 1987 à Paris. Par la suite sera créé un service d'accueil et d'orientation en ambulatoire et des appartements seront installés en région parisienne et à Marseille.</p>

1986

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Septembre 1986 : Aux U.S.A., du fait de résultats positifs de l'essai thérapeutique d'évaluation comparative de l'efficacité de l'A.Z.T. (potentiel médicament anti-viral) à celle d'un placebo (substance dépourvue d'activité biologique), arrêt de l'essai et autorisation de mise sur le marché. Ces résultats seront publiés en 1987. Bien que d'efficacité limitée, l'A.Z.T. est dès lors le premier traitement spécifique de l'infection par le V.I.H.</p> <p>Décembre 1986 : En France, 122 cas de S.I.D.A. avérés ont été déclarés dans l'année.</p>	<p>3 septembre 1986 : Circulaire N°502 indiquant l'absence de contre-indications au transport aérien des malades du S.I.D.A. et fixant les dispositions à adopter.</p> <p>17 novembre 1986 : Arrêté ajoutant le S.I.D.A. à la liste des maladies contagieuses portant interdiction de certaines opérations funéraires prévues par Décret N°76-435 du 18 mai 1976 modifiant le décret du 31 décembre 1941.</p> <p>31 décembre 1986 : Décret N°86-1380 inscrivant le S.I.D.A. sur la liste des affections comportant un traitement prolongé et permettant un remboursement à 100% par la Sécurité Sociale.</p>	<p>Novembre 1986 : -Création de l'Association pour la Prévention du Sida (A.P.S.) dont l'objet est d'aider toutes recherches, notamment épidémiologiques, et de favoriser la documentation, l'information et la formation sur le S.I.D.A. En partenariat avec la Mutualité Française et le soutien de la D.G.S., elle lance fin 1986 une action d'information préventive sur le S.I.D.A. (SIDASTOP) sur 11 lycées « pilotes » de la région parisiennes.</p> <p>-Le S.I.D.A. est déclaré grande cause nationale.</p>

1987

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>-Deuxième révision proposée par les C.D.C. de la définition du S.I.D.A. : cette dernière constitue la base de surveillance épidémiologique actuelle. Les modifications sont la prise en compte du statut sérologique, l'ajout de nouvelles pathologies (dont l'encéphalopathie due au V.I.H., le syndrome cachectique, la tuberculose extra-pulmonaire) et l'acceptation pour certaines pathologies d'un diagnostic présomptif. Cette nouvelle définition du S.I.D.A. avéré sera adoptée par l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) et sera appliquée a niveau internationale, doit en France, à partir de janvier 1998.</p> <p>-En France, expérimentation puis mise sur le marché de l'A.Z.T. (Retrovir ®) réservé à l'usage hospitalier.</p>	<p>27 janvier 1987 : Loi N°87-39 autorisant la publicité et la propagande pour les préservatifs comme moyen de prévention des M.S.T. par l'abrogation des articles L.282 et L.293 du Code de la Santé Publique interdisant la publicité de tout moyen contraceptif.</p> <p>20 mars 1987 : Circulaire D.G.S./2A/2B n°223 interdisant les dons directs de lait maternel compte tenu des risques éventuels de transmission de virus et notamment du virus V.I.H. par le lait maternel.</p> <p>14 avril 1987 : Circulaire DPhM/DH relative au circuit de distribution de la Zidovudine (A.Z.T.) (Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi).</p> <p>13 mai 1987 : Décret N°87-328 suspendant pour un an les restrictions d'accès aux seringues (vente libre pour un an).</p>	<p>-Création du Programme National de Recherche sur le S.I.D.A. (P.N.R.S.).</p> <p>-Les associations AIDES et Médecins du Monde (M.D.M.) élaborent une charte des droits des malades et des séropositifs.</p> <p>Février 1987 : O.M.S. : Création d'un programme spécial sur le S.I.D.A., dirigé par le Dr. Jonathan Mann : le Global Program on AIDS (G.P.A.).</p> <p>Avril 1987 : -Première campagne nationale d'information « Le S.I.D.A., il ne passera pas par moi » lancée par le Comité Français d'Education pour la Santé (CFES). -Création de la Mission S.I.D.A. de la Direction des Hôpitaux.</p> <p>16 Avril 1987 : Création des C.I.S.I.H. (Centre d'Informations et de Soins de l'Immuno-Déficiences Humaine) dont le rôle est triple : améliorer la qualité de soins, favoriser la recherche clinique, apporter soutien et conseil aux établissements alentours.</p>

1987

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
	<p>1^{er} juin 1987 : Circulaire D.G.S. 3B/498 relative au dépistage systématique des anticorps anti-V.I.H. chez tous les donneurs d'organes.</p> <p>30 juillet 1987 : Loi n° 1987-588 dont l'article 29 introduit un titre VII dans le livre III du Code de la Santé Publique : il réserve à l'Etat la définition de la politique de lutte contre le S.I.D.A.</p>	<p>Juin 1987 : -Troisième édition de la Conférence Internationale sur le S.I.D.A. à Washington (USA). -En France, Comité de réflexion sur le S.I.D.A. de 12 membres présidé par le Ministre de la Santé.</p> <p>Septembre 1987 : -Mise en place du P.N.R.S. pour la mise à disposition de 100MF de crédit supplémentaires pour des organismes de recherche impliqués dans la recherche sur le S.I.D.A. -Les ministres des Affaires Etrangères de 21 pays européens signent une déclaration commune précisant qu'aucun dépistage obligatoire du V.I.H., ni pour la population, ni pour des groupes particuliers, ne devrait être mené par des états membres. (Position réaffirmée en 1989 : Communauté Economique Européenne (C.E.E.) et résolution du Conseil des Ministres de la Santé du 22/12/1989 spécifiait qu'en l'état actuel de nos connaissances, aucun motif de Santé publique ne justifiait le dépistage obligatoire). -Premier Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit ouvert par M.D.M.</p>

1987

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Octobre 1987 : Premiers essais préliminaires humains d'immunisation.</p> <p>Décembre 1987 : En France, 2196 cas de S.I.D.A. avéré ont été déclarés dans l'année.</p>	<p>28 octobre 1987 : Circulaire N° 684 bis D.G.S./P.G.E./IC indiquant que la pratique systématique des tests de dépistage en milieu hospitalier « doit être rigoureusement exclue ». Elle rappelle les conditions d'inactivation du virus et les cas connus de contamination des personnels hospitaliers.</p> <p>23 novembre 1987 : Arrêté rendant obligatoire la norme NF pour les préservatifs.</p> <p>4 décembre 1987 : Circulaire D.G.S./1555./2D relative à la prise en charge des toxicomanes dans des familles d'accueil, indiquant la nécessité d'informer les familles qu'elles sont susceptibles d'accueillir des personnes séropositives et rappelant que la séropositivité ne peut être communiquée (rappel du secret médical).</p> <p>8 décembre 1987 : Lettre du Ministre des Affaires Sociales et de l'Emploi au Directeur de l'Office National d'Immigration relative à l'examen médical des étrangers désirant séjourner en France. Seule la présence de signes cliniques évocateurs du S.I.D.A. justifie la recherche d'anti-corps anti-V.I.H. L'existence d'une sérologie positive ne constitue pas un motif de refus d'autorisation de séjour.</p>	<p>-Explosion médiatique sur le thème du « Sida », avec de nouvelles questions d'ordre juridique concernant le monde de l'entreprise et du travail (cas de licenciement, de non-titularisation dans la fonction publique des personnes ayant une sérologie positives au V.I.H. ou malades du S.I.D.A., dépistage à l'embauche...) au moment où les pouvoirs publics décrètent le Sida « Grande cause nationale », l'épidémie devant être gérée sur le long terme en l'absence de vaccin et de traitement dans un avenir proche.</p> <p>La presse informe régulièrement, sur le mode du fait divers, des mesures discriminatoires prises à l'étranger l'égard des personnes séropositives (USA, Land de Bavière, pays de l'Est, sont mis en cause). La France affirmera la nécessité de trouver des solutions non-discriminatoires.</p> <p>-Mise en place des premières formations sur l'infection par le V.I.H. et le S.I.D.A. financées par la Division S.I.D.A. de la D.G.S. et agréées par la Direction de l'Action Sociale (D.A.S.) en direction des professionnels de disciplines et d'institutions différentes.</p>

1988

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
	<p>11 janvier 1988 : Circulaire N° 684 bis D.G.S./P.G.E./1C indiquant que la pratique systématique des tests de dépistage en milieu hospitalier « doit être rigoureusement exclue ». Elle rappelle les conditions d'inactivation du virus et les cas connus de contamination des personnels hospitaliers.</p> <p>18 janvier 1988 : Décret n° 88-61 organisant le dépistage anonyme et gratuit du V.I.H. prévu par la Loi du 30 juillet 1987. Décret complété par la Circulaire D.G.S./P.G.E./1C n°85 du 20 janvier 1988 (mise en place du dispositif des Centres de Dépistages Anonyme et Gratuit (C.D.A.G.).</p> <p>1^{er} février 1988 : Circulaire relative à la participation de l'administration pénitentiaire à la politique nationale de lutte contre le S.I.D.A. et les mesures à prendre pour les détenus.</p> <p>21 avril 1988 : Circulaire D.G.S./D.H.S.E.S.I. n°245 relative à la classification des infections par le V.I.H.</p>	<p>Mai 1988 : Création du premier Centre Régional de Prévention du S.I.D.A. à Marseille.</p>

1988

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Développement du concept de prévention des complications infectieuses liées au S.I.D.A. ; prévention secondaire, c'est à dire prévention des rechutes après un premier épisode infectieux par des traitements d'entretien, mais aussi prévention primaire pour éviter la survenue de ces mêmes complications.</p>	<p>2 juin 1988 : Lettre D.H./S.P.E. n° 72-23 relative à la mission et à l'organisation des C.I.S.I.H.</p> <p>24 août 1988 : Décret n° 88-894 portant sur la prolongation d'un an du décret du 13 mai 1987 suspendant les restrictions d'accès aux seringues (vente libre pendant un an).</p>	<p>Juin 1988 : Quatrième édition de la Conférence Internationale sur le S.I.D.A. à Stockholm (Suède).</p> <p>21 juin 1988 : Entretien filmé avec Jean-Paul Aron sur A2 à 22h15 « Sida, après l'aveu ». L'impact de son témoignage, délivré d'abord sous la forme d'un récit (pour le Nouvel Observateur), est particulièrement important. L'ensemble de la presse d'information s'en fera l'écho, mais de plus l'événement sera couvert d'une façon spectaculaire par les journaux spécialisés dans les programmes de télévision qui à cette occasion diffuseront des connaissances médicales sur l'infection par le V.I.H.</p> <p>6 septembre 1988 : Avis n° 88-91 de la C.N.I.L. (Commission Nationale de l'informatique et des libertés) sur le traitement des déclarations obligatoires du S.I.D.A.</p> <p>Octobre 1988 : L'Association Française des Hémophiles (A.F.H.) lance un appel aux pouvoirs publics et demande l'indemnisation des hémophiles contaminés par la Création d'un Fonds National de Solidarité.</p>

1988

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Décembre 1988 : En France, 2984 cas de S.I.D.A. avérés ont été déclarés dans l'année.</p>		<p>3 novembre 1988 : Plan de lutte contre le S.I.D.A. annoncé par le gouvernement faisant suite au rapport GOT qui amènera la création de l'A.N.R.S. (Agence Nationale de Recherches sur le S.I.D.A.), l'A.F.L.S. (Agence Française de Lutte contre le S.I.D.A.), et le C.N.S. (Conseil National du S.I.D.A.).</p> <p>Décembre 1988 : -Sortie du premier numéro mensuel du <i>Journal du S.I.D.A.</i> par l'association « ARCAT. Sida ». Cette revue propose des articles de fond sur les aspects médicaux, sociaux, juridiques liés à l'infection par le V.I.H., et des informations pratiques (congrès, flash-info...) -L'association AIDES devient une fédération nationale.</p> <p>1^{er} Décembre 1988 : Première journée mondiale annuelle de mobilisation sur le S.I.D.A. à l'initiative de l'O.M.S.</p> <p>16 Décembre 1988 : Le Comité Consultatif National d'Ethique a publié un avis sur les problèmes éthiques posés par la lutte contre la diffusion de l'infection par le V.I.H..</p>

1989

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>A partir de cette date (1989), on peut véritablement parler de prise en charge précoce de l'infection par le V.I.H. sur le plan thérapeutique et notamment grâce à l'A.Z.T., et aux préventions primaires de la P.P.C., ces traitements devant être prescrits sur la base de signes biologiques immuno-déficitaires et avant que des complications cliniques ne surviennent.</p> <p>Janvier 1989 : -Début de l'essai franco-britannique CONCORDE dont l'objectif est d'évaluer si un traitement encore plus précoce par l'A.Z.T., dans le cas de l'infection par le V.I.H., présente un intérêt (essai débuté en novembre 1988 en Grande-Bretagne et en Janvier 1989 en France).</p> <p>-Programme d'évaluation aux U.S.A. de la ddi (didanosine, Videx ®) (2^{ème} médicament anti-rétroviral proposé en traitement).</p>	<p>8 février 1989 : Décret N° 89-93 portant création d'un Conseil National du S.I.D.A (C.N.CS) qui a pour mission de donner son avis sur l'ensemble des problèmes posés à la société par le S.I.D.A. et de faire au gouvernement toute proposition utile.</p>	<p>Février 1989 : Création de l'A.L.S. (Agence de Lutte contre le S.I.D.A.) qui deviendra l'A.F.L.S. dont la mission est :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'assurer une information régulière, -d'organiser des campagnes d'éducation pour la santé -de développer les actions de solidarités avec les personnes atteintes. <p>9 février 1989 : Le groupe de travail du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Professionnels a élaboré une charte établissant les principes juridiques à respecter par les entreprises.</p>

1989

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
	<p>3 mai 1989 : Arrêté fixant les mesures de prophylaxie à prendre à l'égard des élèves et du personnel dans les établissements d'enseignement public ou privés en cas de « maladies contagieuses » (« pas d'éviction, ni des sujets atteints ni des sujet au contact, concernant l'infection par le V.I.H.).</p> <p>17 mai 1989 : -Circulaire D.G.S./3B n°400 relative à la prévention des maladies transmissibles par la transfusion sanguine. -Circulaire n°AP89.03.G2 définissant les mesures de prévention préconisées dans les institutions pénitentiaires.</p> <p>18 mai 1989 : Circulaire N°89-119 relative à la mise en œuvre au sein des établissements scolaires d'une politique d'information et de prévention en matière de santé et notamment du S.I.D.A.</p>	<p>Avril 1989 : Création de l'Agence Nationale de Recherches sur le S.I.D.A. (A.N.R.S.).</p> <p>16 mai 1989 : Première réunion du Comité International d'Ethique sur le S.I.D.A.) (instance de réflexion sur l'éthique des comportements face à l'infection à V.I.H.).</p> <p>18 mai 1989 : Création du Fonds National de Prévention, d'Education et d'Informations Sanitaires (F.N.P.E.I.S.).</p> <p>31 mai 1989 : Déclaration à la préfecture de Police de l'Agence Française de Lutte contre le S.I.D.A. (A.F.L.S.).</p>

1989

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
	<p>6 juillet 1989 : Circulaire F.P./3 n°1718 relative à l'emploi dans la fonction publique des personnes atteintes du V.I.H.</p> <p>17 juillet 1989 : Arrêté portant sur la création d'un comité chargé d'instruire les demandes d'attribution d'une aide de solidarité en faveur des hémophiles atteints du S.I.D.A..</p> <p>3 août 1989 : -Lettre ministérielle D.G.S./22DS relative à l'information sur les piqûres accidentelles par les seringues et aiguilles usagées laissées par les toxicomanes sur les lieux publics. -Circulaire D.G.S.-D.H. n°23 relative à la prévention de la transmission du V.I.H. chez les personnels de santé.</p> <p>11 août 1989 : Décret N°89-560 : les seringues sont en vente libre y compris à des mineurs.</p>	<p>Juin 1989 : Cinquième Conférence Internationale sur le S.I.D.A. à Montréal (Québec). Le S.I.D.A. est reconnu par la communauté internationale comme un DEFI INTERNATIONAL.</p> <p>28 septembre 1989 : L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une recommandation relative au S.I.D.A. et aux droits de l'homme.</p>

1989

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Octobre 1989 : Autorisation et mise sur le marché des aérosols de pentamidine (prévention pneumocystose pulmonaire).</p> <p>Décembre 1989 : En France, 3647 cas de S.I.D.A. avéré ont été déclarés dans l'année.</p>	<p>9 octobre 1989 : Lettre ministérielle relative aux modalités d'application de la législation relative aux accidents de travail et aux maladies professionnelles en cas d'infection par le V.I.H. sur les temps et lieux de travail (Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale).</p> <p>24 octobre 1989 : Adoption de la recommandation n°R (89) 14 du Comité des Ministres aux Etats membres de la Communauté Européenne sur les incidences éthiques de l'infection par le V.I.H. dans le cadre sanitaire et sociale.</p>	<p>1^{er} novembre 1989 : Lancement par ARCAT-SIDA du Programme de Coordination d'Actions Prophylactiques contre le S.I.D.A. (C.A.P.S.) pour la mise en place d'un service d'aérosolthérapie à domicile. Ce service soutenu par la D.G.S., l'A.F.L.S. et la Direction des Hôpitaux (D.H.) est destiné aux patients de Paris et d'Ile de France nécessitant une prophylaxie de la P.P.C.</p> <p>30 novembre 1989 : A Paris, premier congrès international sur « Les implications de l'infection à V.I.H. pour la mère et l'enfant » organisé par le gouvernement français. Cette conférence a abouti à la rédaction de la Déclaration de Paris sur les femmes, les enfants et le S.I.D.A. signée par 30 gouvernements.</p> <p>1^{er} décembre 1989 : 2^{ème} journée mondiale sur le S.I.D.A.</p> <p>Décembre 1989 : Création de l'Association de Défense des Polytransfusés. Elle demande réparation des préjudices subis par des personnes contaminées par le V.I.H. à la suite de transfusions sanguines .</p>

1990

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Début de l'expérimentation de la ddI en Europe.</p> <p>Avril 1990 : Début du « programme compassionnel » de la ddI. Il s'agit d'un dispositif permettant aux malades de pouvoir être traités avec ce produit alors qu'il est en cours d'expérimentation.</p> <p>Mai 1990 : Première conférence française de consensus sur la pneumocystose pulmonaire.</p>	<p>23 janvier 1990 : Art. 50 de la Loi N°90-56 (Loi Calmat) permettant au Centre de Planification ou d'Education familiale agréés d'assurer le dépistage et le traitement des M.S.T. (Maladies Sexuellement Transmissibles), à titre gratuit et anonyme, en faveur des mineurs (jusqu'à présent les mineurs ne pouvaient être soignés qu'avec une autorisation parentale).</p> <p>5 mars 1990 : Circulaire n°NOR/INT/B/90/00077/C relative à l'emploi dans la fonction publique territoriale des personnes atteintes du V.I.H.</p>	<p>-O.M.S. : Démission du Dr Jonathan Mann, responsable du Programme Global sur le S.I.D.A. Il est remplacé par le Dr Merson.</p> <p>20 février 1990 : Avis du Conseil National du Sida (C.N.S.) en matière d'assurance.</p> <p>Mars 1990 : L'association V.L.S. (Vaincre le Sida) met en place un service de soins et de maintien à domicile pour les malades du S.I.D.A.</p>

1990

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Juin 1990 : Publication d'un rapport sur le traitement précoce de l'infection par le V.I.H. rédigé par un groupe d'experts sous la direction du Pr. Jean Dormont à la demande du Ministère de la Santé. Il présente un ensemble de recommandations concernant les traitements, les méthodologies de recherches et les modes de prise en charge médicale les plus appropriés.</p> <p>Décembre 1987 : En France, 4116 cas de S.I.D.A. avérés ont été déclarés dans l'année.</p>	<p>20 juin 1990 : Arrêté relatif à la transfusion autologue en vue d'une intervention programmée (+ circulaire DGS/3B 589 et DH/9D du 3 juillet 1990).</p> <p>28 juin 1990 : Circulaire D.G.S. 293 relative à la prise en charge extra-hospitalière des personnes vivant avec le V.I.H. ou le S.I.D.A. Programmes départementaux de prise en charge.</p> <p>Juillet 1990 : Extension de l'exonération du ticket modérateur (prise en charge à 100%) au titre de l'Affection de Longue Durée (ALD) par l'Assurance Maladie des personnes ayant une sérologie V.I.H. positive et un taux de lymphocytes CD4 inférieur à 350, des femmes enceintes ayant une sérologie V.I.H. positive pendant la durée de la grossesse et dans les 2 ans qui suivent l'accouchement et de tout enfant né de mère séropositive dans les 2 ans suivant la naissance.</p> <p>12 juillet 1990 : Loi n°90-602 relative à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap.</p>	<p>Juin 1990 : Sixième édition de la Conférence Internationale sur le S.I.D.A. qui se tient à San Francisco (U.S.A.). Cette conférence est marquée par l'absence de participation officielle de nombreux pays ou associations en raison de la politique américaine d'immigration et de séjours concernant les personnes séropositives au V.I.H.</p> <p>1^{er} août 1990 : Création de l'association « Solidarité-Enfants-Sida » (SOLENSI) en réponse aux besoins ressentis par les enfants séropositifs ou malades et leurs parents, ainsi que tous les enfants dont l'un des parents est séropositif.</p> <p>Août 1990 : La Fédération Nationale AIDES est reconnue d'utilité publique.</p> <p>Novembre 1990 : Mise en place de Sida Info Service (S.I.S.), permanence téléphonique fonctionnant 24h sur 24h (n° vert : 0800 840 800) créé par l'A.F.L.S. et AIDES.</p> <p>1^{er} décembre 1990 : 3^{ème} Journée Mondiale sur le S.I.D.A., consacrée aux femmes.</p>

1991

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Mars 1991 : La ddI est autorisée aux U.S.A. et au Canada.</p>	<p>18 janvier 1991 : Loi N°91-73 : La publicité pour le préservatif est autorisée en tant que méthode contraceptive.</p> <p>4 juin 1991 : Circulaire D.H./D.G.S n°612 relative à la mise en place des réseaux ville-hôpital dans le cadre de la prévention et de la prise en charge sanitaire et sociale des personnes atteintes d'infection à V.I.H.</p> <p>20 juin 1991 : Circulaire D.G.S. n°44 : Accélération de la procédure d'examen par les COTOREP (Commissions Techniques d'Orientation et de Reclassement Professionnel) des demandes d'allocations d'adultes handicapés (A.A.H.) des personnes atteintes de S.I.D.A.</p> <p>20 juin 1991 : Lors de l'examen du projet de réforme du Code Pénal, les députés ont rejeté les amendements Sourdille et Jolibois adoptés par le Sénat et visant notamment à incriminer la transmission involontaire du V.I.H.</p>	<p>-Scandale de la transfusion sanguine.</p> <p>Juin 1991 : Septième édition de la Conférence Internationale sur le S.I.D.A. à Florence (Italie).</p> <p>25 juin 1991 : Avis du C.N.S. sur la pénalisation de la discrimination d'une maladie transmissible épidémique.</p>

1991

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Octobre 1991 : Première Autorisation de Mise sur le Marché (A.M.M.) de la ddI et arrêt du protocole compassionnel.</p> <p>Décembre 1991 : En France, 4709 cas de S.I.D.A. avérés ont été déclarés dans l'année.</p>		<p>3 septembre 1991 : Convention sur l'assurabilité des personnes séropositives et sur les règles de confidentialité du traitement des informations médicales par les assurances.</p> <p>23 septembre 1991 : C.N.S. : Avis à propos de la convention « Assurances et S.I.D.A. »</p> <p>21 novembre 1991 : Projet de loi prévoyant la création d'un fonds d'indemnisation tenu de présenter à la victime (contaminée par le V.I.H. suite à une transfusion de sang ou de produits sanguins) une indemnisation dans un délai de 3 mois.</p> <p>1^{er} décembre 1991 : 4^{ème} Journée Mondiale sur le S.I.D.A. dont le thème est « Unisson nos forces ».</p>

1992

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>-Début du premier essai en France sur un inhibiteur de protéase du V.I.H. (une nouvelle famille d'agents anti-rétroviraux).</p> <p>Mars 1992 : 1028 cas de S.I.D.A. avéré ont été déclarés durant le 1^{er} semestre 1992. Depuis 1981, 20 836 cas cumulés.</p> <p>Mai 1992 : Début d'expérimentation de la ddC en Europe dans des essais contrôlés puis mise en place d'un protocole compassionnel de distribution de la ddC. Présentation des premiers résultats positifs de protocoles de prévention de la toxoplasmose.</p> <p>Juin 1992 : Autorisation de Mise sur le Marché (A.M.M.) de la ddI en France, dans le cadre hospitalier uniquement. Ce deuxième anti-rétroviral, commercialisé sous le nom de Videx, est prescrit en cas d'échec ou d'intolérance à l'A.Z.T.</p>	<p>26 juin 1992 : Note du ministère de l'Education Nationale aux recteurs (BO n°27 du 02/07/1992) : Invitation à l'installation de distributeurs de préservatifs dans les lycées.</p>	<p>-Mise en place d'un réseau national de Santé Publique = dispositif de surveillance épidémiologique.</p> <p>Mars 1992 : Commercialisation du premier préservatif féminin sous le nom de FEMIDON.</p> <p>30 avril 1992 : Animation d'une émission sur A2 « S.I.D.A. URGENCE » pour mobiliser le grand public et solliciter des fonds privés pour la lutte contre le S.I.D.A. Les fonds recueillis lors de l'émission sont destinés à la lutte contre le S.I.D.A. et notamment aux personnes atteintes.</p> <p>Juin 1992 : 8^{ème} Conférence Internationale sur le S.I.D.A. à Amsterdam (Hollande).</p> <p>29 juin 1992 : L'A.N.R.S. communique les premiers résultats préliminaires de l'étude sur l'analyse des comportements sexuels en France (A.C.S.F.) coordonnée par le Pr. Alfred Spira.</p>

1992

Médical	Législatif / Réglementaire	Social
<p>Dix ans après le début de l'épidémie, la situation thérapeutique et les axes de la recherche ont terriblement évolués. En ce qui concerne le traitement de fond de l'infection, on dispose de plusieurs agents anti-rétroviraux (A.Z.T., ddI, ddC...). Leur efficacité isolée est réelle mais limitée. On s'oriente donc vers des associations de ces agents qui sont d'ores et déjà en cours d'évaluation. Pour ce qui concerne le traitement des complications secondaires à l'infection, si certaines sont aujourd'hui bien connues et traitables, voire peuvent être prévenues (P.P.C., toxoplasmose), d'autres ne sont toujours pas maîtrisées au niveau médical. Enfin, de très nombreuses recherches portent sur la mise au point d'un vaccin, mais celui-ci est encore au stade d'expérimentation préliminaire. L'infection par le V.I.H. est donc devenue, 10 ans après sa découverte, une infection très lentement évolutive dont le pronostic reste grave mais pour laquelle une prise en charge médicale et thérapeutique existe.</p>	<p>17 juillet 1992 : Circulaire N° 684 bis D.G.S./P.G.E./1C indiquant que la pratique systématique des tests de dépistage en milieu hospitalier « doit être rigoureusement exclue ». Elle rappelle les conditions d'inactivation du virus et les cas connus de contamination des personnels hospitaliers.</p> <p>6 août 1992 : Décret n° 92-784 relatif aux modalités de fonctionnement des Centres de Planification ou d'Education Familiale précisant les dispositions applicables au dépistage anonyme et gratuit de l'infection par le V.I.H. et au dépistage et traitement d'autres M.S.T., notamment en faveur des mineurs (Cf. Art. R. 162-57 et R. 162-55) et des personnes ne bénéficiant pas de prestations maladies versées par un régime légal ou réglementaire. La création ou l'extension des centres ne relevant pas d'une collectivité publique sont soumises à un agrément préalable du président du Conseil Général.</p>	<p>1^{er} août 1992 : Lancement d'une campagne de banalisation de l'usage du préservatif : 65 millions de préservatifs, vendus à 1 franc pièce, seront mis en vente dans toutes les pharmacies durant tout le mois d'août. A l'automne 1992, des distributeurs de préservatifs seront installés dans 50 gares SNCF « pilotes ».</p>